

Bobigny, 8 décembre 2022

Les caisses de MSA verseront la prime de Noël 2022 à compter du 15 décembre à leurs ressortissants bénéficiaires du RSA.

Cette aide exceptionnelle, destinée à soutenir financièrement les personnes les plus modestes au moment des fêtes de fin d'année, vise les foyers bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) au mois de novembre 2022 ou décembre 2022. La prime sera versée automatiquement par les caisses de MSA à partir du 15 décembre.

Aucune démarche particulière n'est nécessaire.

Quel montant sera versé aux bénéficiaires ?

Le montant de la prime de Noël est calculé en fonction de la composition du foyer RSA. Il varie selon le statut du bénéficiaire (personne seule ou en couple) et selon le nombre d'enfants à charge.

Montants de la prime de Noël 2022

Composition de la famille	Personne vivant seule	Couple*
Sans enfant	152,45 €	228,67 €
1 enfant	228,67 €	274,41 €
2 enfants	274,41 €	320,14 €
3 enfants	335,39 €	381,12 €
4 enfants	396,37 €	442,10 €
Par personne supplémentaire	+60,98 €	+60,98 €

*Une seule prime est versée par foyer.

La MSA versera la prime de Noël à 23 904 foyers, pour un montant total de 5 118 124,63 euros.

Retrouvez toutes les informations relatives à la prime de Noël 2022 ici :

<https://www.msa.fr/lfp/prime-de-noel>